

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 24 juillet 2006

| Nombre de membres | | |
|--|-------------|---|
| Afférents Au conseil communautaire | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 42 | 42 | 30 |

L'an deux mille six, le 24 juillet à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis sur la place Bellevue à Arboras sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel - M. CADILHAC Jean François - M. PONCE Jean-Claude - Mme MARTIN Françoise - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. CABELLO Gérard - M. MANEIRO Charles - M. CARCELLER Claude - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC Jean Paul - M. ROQUAIN Jean Michel - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - M. TOURET Jean Louis - M. ANDRIEUX Jacques - Mme DEJEAN Anne Marie - M. Jean-François RUIZ - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

Date de convocation
18 juillet 2006

Absents excusés : - M. SALASC Philippe - M. AGOSTINI Jean André - M. PIERRUGUES Georges - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. ARNAL Richard - M. DELFAU Gérard - Mme Isabelle VIVIEN Mme - GERBAL Renée - M. ASTIE Michel -

Date d'affichage

Absents : - M. DEJEAN Maurice - Mme FOURNEL Michèle -

Date de retrait d'affichage

M. ASTIE Michel donne pouvoir à M. GHIBAUT Jean-Pierre
M. Jacques Donnadiou est désigné secrétaire de séance.

Objet de la délibération

64-2006 Ecole de musique de la Vallée de l'Hérault – Subvention 2006

Monsieur C. Carceller, rapporteur, explique que pour l'année 2006 le Conseil communautaire a attribué une subvention de 33 000€ à l'association Ecole de musique de la vallée de l'Hérault lors du vote du budget primitif 2006.

Conformément à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, il y a nécessité de signer une convention avec une association dès lors qu'elle perçoit au moins 23 000€ de subventions.

Monsieur C. Carceller, ajoute que pour l'école de Musique il s'agit comme les années précédentes d'une convention quadripartite entre l'Association Ecole de musique de la vallée de l'Hérault, l'association départementale danse et musique en Hérault (ADDM34), le Département de l'Hérault et la Communauté de communes. L'ADDM veille à la qualité de l'enseignement musical et le Département apporte une aide de 16 300 €. La convention définit les engagements des signataires pour l'année 2006.

Le Conseil, Ouï l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de signer la convention passer pour 2006 entre l'association Ecole de musique de la vallée de l'Hérault, l'association départementale danse et musique en Hérault (ADDM34), le Département de l'Hérault et la Communauté de communes.
- d'autoriser le Président pour signer cette convention.

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis VILLARET